

Compteur Linky : qu'es aco ?

C'est un *compteur* d'électricité communicant qui peut mesurer le détail de la consommation électrique des abonnés en temps réel. Il transmet ces données par Courant Porteur en Ligne jusqu'à un *concentrateur* installé sur le transformateur le plus proche, et de là aux opérateurs par antennes de téléphonie mobile. **Le système Linky** automatisera des opérations comme la coupure de courant. Il vise de surcroît à **collecter de multiples données personnelles**, dont l'usage et le possible détournement posent problème.

Un incroyable gaspillage

Sous prétexte de « transition énergétique », il s'agit d'un colossal gaspillage de **matières premières** (le compteur a une durée de vie de 15 ans, les concentrateurs de 10 ans) **et d'électricité** (le système Linky, data-centers inclus, est très énergivore) pour remplacer 35 millions de compteurs qui fonctionnent bien. Le contribuable consommateur paiera les 7 milliards d'euros nécessaires, entre autres via la **hausse de facturation** due au calcul en kVA plutôt qu'en kWh.

Des risques sanitaires réels

Cette technologie induit un accroissement important du rayonnement électromagnétique, classé cancérigène possible. **Dans nos habitations**, via le Wifi (Émetteur Radio Linky) et le CPL sur fils électriques non blindés, **et dans l'espace public** (600 000 antennes prévues sur les concentrateurs, souvent à hauteur de tête). **Les enfants**, les personnes déjà électrohypersensibles, les porteurs de pacemakers sont particulièrement menacés.

Des problèmes techniques

Linky, ce sont des disjonctions plus fréquentes, des **incendies** spontanés de disjoncteurs ou de compteurs (161 en 2016 -216 en 2017 liste non exhaustive), des détériorations et des **pannes** d'appareils électroniques domestiques ou professionnels incompatibles avec ses fréquences CPL...

Lorsque les dégâts seront là, qui sera responsable ? un casse-tête pour le citoyen.....

La lecture des nouvelles conditions générales de vente du 1er août 2017 ne permet pas de mettre clairement en évidence la responsabilité d'Enedis en cas d'incident. Or, **les polices d'assurance habitation excluent** les risques liés aux ondes et champs électromagnétiques. Vers qui se tourner en cas de dégâts ? Les réseaux d'électricité basse tension et **les compteurs appartenant aux collectivités territoriales**, vos élus locaux pourraient donc être tenus pour responsables des sinistres.

Pour plus d'informations : refus.linky.gazpar.free.fr ; next-up.org ;
www.robindestoits.org <http://www.stop-linky.fr/stoplinky/>

Facebook pas de compteurs communicants dits intelligents ;
Alerte.Linky.Eaunes31 Alerte-Usine-Eaunes31

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique